



Municipalité de Messines
La Fleur de la Gatineau!

AVIS PUBLIC

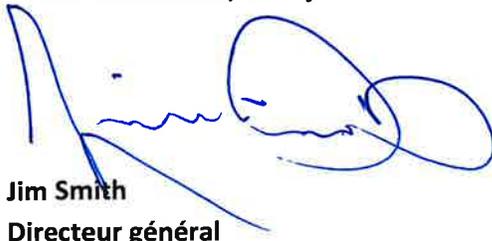
Par la présente, avis vous est donné par le soussigné directeur général de la Municipalité de Messines, qu'à sa séance ordinaire du 7 août 2024, le conseil a adopté, par sa résolution n° R2408-187, le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2024-386

MODIFIANT ET REPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2022-378 RELATIVEMENT À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire au bureau municipal de Messines.

Donné à Messines, ce 7^e jour du mois de août 2024.



Jim Smith
Directeur général